

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juin 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON,
Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres absents excusés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE),
Mme LE GRAND (représentée par Mme ROLLIN)

Membres absents : (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT

Date de convocation : 17 juin 2008

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 JUIL. 2008



Délibération n° : 42-2008

Objet : Convention avec l'Association des Familles Dijonnaises

En 1992, dans le but de créer un réseau de solidarité sur le quartier, le centre social de Fontaine d'Ouche a mis en place une friperie, dont le fonctionnement était assuré par des personnes embauchées en contrat emploi solidarité (CES).

Par la suite, la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or a sollicité l'Association des Familles Dijonnaises pour la gestion de cette activité.

Récemment, il a été proposé à l'association d'installer la friperie en sous-sol du centre social, dans un local plus fonctionnel que celui dont elle disposait antérieurement.

Parallèlement, une réflexion a été menée avec l'association et l'équipe du centre social pour que l'activité de la friperie s'inscrive pleinement dans le projet du centre social, à savoir créer ou recréer du lien social, participer à l'accueil de nouveaux bénévoles et enfin s'impliquer davantage dans la vie du quartier.

Le Conseil d'Administration approuve le projet de convention conclue entre le CCAS et l'Association des Familles Dijonnaises, et régissant les modalités de coopération entre celle-ci et le centre social de Fontaine d'Ouche.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PUBLIÉ LE

25 JUIN 2008

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DIS : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

